

**S.E.L.A.R.L.**  
**GRIFFON-WARET**  
**ASSOCIES**  
HUISSIERS DE JUSTICE  
ASSOCIES

26 rue du Docteur ROUX  
BP 83  
92704 COLOMBES CEDEX

Tél. : 01 42 42 66 35  
Fax : 01 42 42 77 79

griffoncloilde@huissier-  
colombes.com

**PREMIERE**  
**EXPEDITION**  
références bancaires :

CDC  
Banque : 40031  
Guichet : 00001  
Compte : 0000350615C  
Clé RIB : 63

Accepte le paiement par carte  
bancaire (possible par téléphone)  
IBAN :  
FR62 4003 1000 0100 0035 0615 063  
BIC : CDC GFR PPXXX

**ACTE**  
**D'HUISSIER**  
**DE**  
**JUSTICE**

**EXPEDITION**

REFERENCES A RAPPELER  
MD:21009

COUT DE L'ACTE	
Emol.	26,40
SCT	7,67
-----	
H.T.	34,07
Tva 20%	6,81
Taxe	13,04
Timbres	1,26
-----	
T.T.C	55,18

Société Civile Professionnelle  
**Jean-Jacques DEVAUD**  
**Bertrand TRUTTMANN**  
**Jean-Baptiste NICOLAS**  
Huissiers de Justice Associés  
46, Avenue de Fontainebleau  
92700 LE KREMLIN BICETRE

**SIGNIFICATION**

**D'UNE LETTRE ET D'UN CAHIER DE DOLEANCES**

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE

QUATORZE ≡ OCTOBRE

**Je, Jean Jacques DEVAUD, membre de la Société Civile**  
**Professionnelle, Jean-Jacques DEVAUD, Bertrand**  
**TRUTTMANN, Jean-Baptiste NICOLAS, Huissiers de Justice**  
**À : Associés à LE KREMLIN BICETRE 46, Avenue de**  
**Fontainebleau, soussigné,**

**Monsieur GENET Roger**  
En sa qualité de directeur de l'ANGES,  
14 rue Pierre et Marie Curie,  
94700 MAISONS ALFORT

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué au Procès Verbal de Signification ci après annexé.

**À LA DEMANDE DE :**

**Madame LOBÉ Annie** domiciliée c/o SantéPublique-edilions 20 avenue Stalingrad 94260 FRESNES

Elsant domicile en mon Etude

Je vous SIGNIFIE copie

- D'une lettre en date du 12 septembre 2016 ayant pour objet « Signification par voie d'huissier des cahiers de doléances des citoyens et des élus de la République française contre les compteurs « communicants » Linky, Gazpar et les compteurs à télérelève d'eau chaude et d'eau froide, valant mise en demeure de faire cesser le déploiement des compteurs dits « intelligents » Linky, Gazpar et des compteurs individuels à télérelève pour l'eau froide et l'eau chaude, et de faire procéder au retrait de l'intégralité desdits compteurs déjà posés »
- « D'un cahier de doléances des citoyens et des élus de la République française contre les compteurs « communicants » Linky, Gazpar et les compteurs à télérelève d'eau chaude et d'eau froide »

A ce que vous n'en ignorez.



Acte ..... : SIGD SIGNIFICATION LETTRE ET CAHIER

Date ..... : 14/10/16

Dossier ... : 9A05820 LOBE ANNIE

/HOUSSIN DIDIER ES

Cet acte a été remis, par un clerc assermenté, suivant les déclarations faites à celui-ci dans les conditions indiquées ci-dessous :

AU DOMICILE

N'ayant pu obtenir sur place d'indications sur le lieu où rencontrer le destinataire, ces circonstances rendant impossible la signification à personne, la copie de l'acte pour :

&gt;01&lt;

**MR GENET ROGER DIRECTEUR DE L'ANSES**

a été remise, sous enveloppe fermée ne portant que l'indication des nom et adresse du destinataire de l'acte et le cachet de l'huissier apposé sur la fermeture du pli, à une

---> **PERSONNE PRESENTE** : MME WEBER FRANÇOISE, directrice générale adjointe  
ainsi déclaré(e)

qui a accepté de recevoir l'acte. Un avis de passage a été laissé au domicile et la lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure civile avec la copie de l'acte a été adressée le 15/10/16 .

Le présent acte comprend:102 feuilles.

COUT en Euros	Enregistré	
Emolument	89,21	
Art A444-48: indemnité kilométrique	7,67	
SOU MIS à T V A 20,000 %	-----	
	96,88	
T. V. A.	19,38	
Taxe forfaitaire art 302 bis Y CGI	13,04	
Débours: Affranchissement	0,70	
	-----	
T O T A L	130,00	Visa par l'Huissier de Justice des mentions relatives à la signification

JEAN-JACQUES DEVAUD

